

Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographique et urbain, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Le genevois français, par son partenariat avec la Suisse, est exemplaire en termes de politique d'amélioration de l'air

Afin de développer ce potentiel genevois, l'État propose :

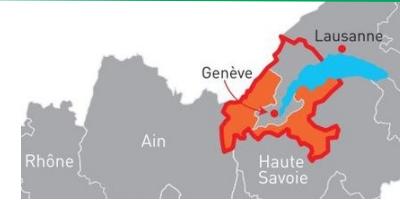
De mettre en action et coordonner les politiques existantes :

- Les instances : ces politiques d'amélioration de la qualité de l'air comportent une obligation du fait du droit européen transposé dans la législation française. Le droit suisse est souvent assez proche des directives communautaires. Le CRFG et le GLCT du Grand Genève traitent de ces questions. Le Grand Genève programme au travers du Projet d'Agglomération des actions / mesures / indicateurs d'évaluation sur la qualité de l'air ;
- Les études et programmes de travaux : les programmes européens Interreg France-Suisse financent deux actions (G²ame et Pact'Air) transfrontalières sur la qualité de l'air : la première traitant des données et de leur modélisation à l'échelle transfrontalière, la seconde préparant un plan d'actions partagé. Le plan d'actions transfrontalier pour l'air (Pact'Air) signé en 2018. Le pôle métropolitain du genevois français (PMGF) retient ce point comme un objectif fort du territoire.



De proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre :

- Anticiper une nouvelle phase de mesures de mobilité après le CEVA et les tramways ; exemples :
 - Augmentation du cadencement du Léman express ;
 - Augmentation de l'offre en transports lacustres ;
 - Incitation forte au covoiturage par des voies réservées en douane ;
 - Planification de la ville des courtes distances ;
 - Transport par câble transfrontalier



Les fondamentaux de l'action de l'État

S'affranchir des frontières pour la gestion d'un bassin d'air

Ce qui est à préserver :

- Santé publique
- Observations et connaissances mutualisées entre France et Suisse
- Financements croisés et recherches interreg
- Réflexions communes sur le développement de l'aéroport



<http://www.ville-geneve.ch>

D'initier ou de renforcer des actions opérationnelles :

- Communication et valorisation d'expériences locales réussies comme les chaudières à bois de la vallée de l'Arve ;
- Gestion de crise en cas d'épisodes de pollution et mise en place de moyens comme : circulation alternée, pastilles Crit'air, restriction du trafic poids lourds...;
- Plan commun d'actions à l'échelle du Grand Genève : P+R, Covoiturage, mise en place du Leman Express, développement des BHNS, remise en question de certains projets routiers ;
- Débat à organiser sur le trafic aérien comme générateur de pollution de l'air (plus de 15 millions de voyageurs par an) ;
- Intervention auprès des collectivités sur la coordination entre urbanisme et mobilité ;
- Partage de cette politique franco-genevoise exemplaire au sein des instances lémaniques et élargissement du partenariat et des actions.

Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

9 potentiels du franco-genevois identifiés et qualifiés par l'étude

Culture de la protection de l'eau

Grande richesse écologique

Production agricole

Activité de santé

Patrimoines ruraux de montagne

Industrie du décolletage

Formation professionnelle et Campus des métiers

Politique d'amélioration de l'air

Potentiel d'énergies à faible émission de CO₂



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



Commission
générale
des territoires

